

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19935

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 144, substituer aux mots :

« n'est pas applicable »

les mots :

« ne s'applique pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel